



## L'INFORMATION AU CŒUR DE LA VIE DES ORGANISATIONS

SAVOIR ET POUVOIR

**P**arler d'« information » au sein d'une organisation sanitaire, sociale ou médico-sociale, c'est faire surgir de multiples évocations et représentations qui impliquent tant les patients et usagers que les professionnels, mais aussi les autorités de tarification et de contrôle ainsi que le « grand public ».

Accéder, transmettre, partager, recueillir, échanger, maîtriser, décider... : de nombreux verbes sont associés à l'information qui est un fait central dans la vie des organisations. Elle intervient à de multiples endroits et concerne l'ensemble des acteurs relativement à leurs intérêts spécifiques. L'information est un matériau qui met en jeu le pouvoir d'agir de chacun et sa légitimité.

Au cœur des dialogues entre usagers et professionnels, entre dirigeants et autorité de tarification et de contrôle, et également des professionnels entre eux, l'information revêt une dimension stratégique pour le

directeur. L'appréhender globalement ne va pas de soi. En effet, l'information emprunte de multiples canaux, matériels et humains. Elle peut se vouloir traitée et objectivée tout autant qu'elle peut nécessiter compréhension et ouvrir à l'interprétation. Convoquant alors des connotations sociales, culturelles et politiques, auxquelles s'ajoutent des impacts économiques.

Cette journée de formation vise à interroger les représentations des cadres dirigeants mais aussi à les aider à prendre du recul en tant que manager : quel rapport à l'information instituent-ils au sein de l'organisation qu'ils dirigent ? Comment gèrent-ils les flux d'informations au sein de l'établissement et au sujet de l'établissement ? Comment appréhendent-ils les légitimités conférées par l'accès à l'information et sa maîtrise ? Ainsi on s'attachera à explorer « l'information au cœur de la vie des organisations » sans la confondre avec la communication.

Mardi 24 novembre de 9h à 17h (veille du Congrès)

Centre des Congrès de Reims

 01 53 98 95 03

 [formation@fehap.fr](mailto:formation@fehap.fr)



# L'INFORMATION AU CŒUR DE LA VIE DES ORGANISATIONS

## SAVOIR ET POUVOIR

**P**arler d'« information » au sein d'une organisation sanitaire, sociale ou médico-sociale, c'est faire surgir de multiples évocations et représentations qui impliquent tant les patients et usagers que les professionnels, mais aussi les autorités de tarification et de contrôle ainsi que le « grand public ».

Accéder, transmettre, partager, recueillir, échanger, maîtriser, décider... : de nombreux verbes sont associés à l'information qui est un fait central dans la vie des organisations. Elle intervient à de multiples endroits et concerne l'ensemble des acteurs relativement à leurs intérêts spécifiques. L'information est un matériau qui met en jeu le pouvoir d'agir de chacun et sa légitimité.

Au cœur des dialogues entre usagers et professionnels, entre dirigeants et autorité de tarification et de contrôle, et également des professionnels entre eux, l'information revêt une dimension stratégique pour le directeur.

L'appréhender globalement ne va pas de soi.

En effet, l'information emprunte de multiples canaux, matériels et humains. Elle peut se vouloir traitée et objectivée tout autant qu'elle peut nécessiter compréhension et ouvrir à l'interprétation. Convoquant alors des connotations sociales, culturelles et politiques, auxquelles s'ajoutent des impacts économiques.

Cette journée de formation vise à interroger les représentations des cadres dirigeants mais aussi à les aider à prendre du recul en tant que manager : quel rapport à l'information instituent-ils au sein de l'organisation qu'ils dirigent ? Comment gèrent-ils les flux d'informations au sein de l'établissement et au sujet de l'établissement ? Comment appréhendent-ils les légitimités conférées par l'accès à l'information et sa maîtrise ? Ainsi on s'attachera à explorer « l'information au cœur de la vie des organisations » sans la confondre avec la communication.

### OBJECTIFS

- Mieux comprendre les différentes facettes de l'information, ses variations et ses fonctions
- Analyser les réaménagements des relations internes et externes et l'évolution des relations de pouvoir au regard de la circulation et des modes de traitement de l'information
- Identifier des pistes de travail au niveau du cadre organisationnel et institutionnel pour avoir prise sur la qualité de l'ensemble des dialogues qui cimentent l'organisation

### CONTENU

#### Des éclairages théoriques

L'information comme moyen de construire du sens : enquête, investigation, interprétation

L'information à but adaptatif : traitement de signaux et théorie de l'information  
La fonction et l'usage de la trace : la trace comme preuve ou comme base de réflexion

Information, transparence et confiance

Les deux faces de l'information : exactitude / fidélité-sincérité

#### Des situations d'information et de communication à analyser

L'usager/le patient informés et le dialogue de soins

L'information à la base du dialogue de gestion : codage et visée de l'information

L'information au service de la communication dans un groupe et les transmissions entre professionnels

#### Les enjeux managériaux

Les types d'information et la place de l'information au niveau managérial

Les 2 dimensions de l'information : organisationnelle et institutionnelle

La régulation et la gestion des flux d'information

Les circuits de passage d'information et de consignes

L'influence des systèmes d'information sur le management

#### Prérequis

Bonne connaissance du secteur sanitaire, social et médico-social



24 novembre 2015



Centre des Congrès de  
Reims



316 €  
par personne



01 53 98 95 03



formation@fehapp.fr

JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

JUILLET

AOÛT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

### PUBLICS

- Directeurs généraux
- Directeurs
- Directeurs-adjoints

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

#### Pédagogie interactive alternant :

- exposés et apports théoriques
- illustrations et étude de situations
- échanges et mutualisation

### INTERVENANTS

- Marc Brémond, professeur associé de l'IFSCD
- Matthieu Elgard, philosophe, consultant-formateur dans le secteur sanitaire, social et médico-social
- Giovanna Marsico, directrice de l'Association Cancer Contribution et du Pôle Citoyen de Cancer Campus
- Simon Azaïs, responsable qualité et coordinateur de la gestion des risques – Fondation Diaconesses de Reuilly



## BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

À retourner par mail à [formation@fehap.fr](mailto:formation@fehap.fr) ou par fax au 01 53 98 95 02  
ou FEHAP Formation - 179, rue de Lourmel - 75015 PARIS

**Intitulé du stage : L'INFORMATION AU COEUR DE LA VIE DES ORGANISATIONS**

Date(s) : 24 novembre 2015

Lieu : Centre des Congrès de Reims

Coût du stage : 316 € / personne

*Conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les informations recueillies sur le bulletin d'inscription peuvent donner lieu à l'exercice d'un droit d'accès et de rectification. Elles sont utilisées exclusivement par la FEHAP.*

### Les coordonnées de l'établissement :

N° Adhérent FEHAP (obligatoire) :        (1 lettre suivie de 5 chiffres)

Nom de l'établissement : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Mail de l'établissement : .....

Nom du responsable formation : .....

**Mail du responsable formation :** .....

### Les stagiaires

Nom	Prénom	Adresse mail du stagiaire obligatoire à écrire très lisiblement	Fonction

### Règlement

Par chèque bancaire à l'ordre de FEHAP

Par virement bancaire - CREDITCOOP CONVENTION : IBAN - FR76 4255 9000 2051 0200 1496 962

CODE BIC - CCOPFRPPXXX

*Pour faciliter les rapprochements bancaires, nous vous remercions de mentionner sur les avis de virement et les talons de chèque :*

→ le n° d'adhérent → le nom du/des stagiaire(s) → l'intitulé de la formation → la date de la formation

Par Organisme Paritaire Collecteur Agréé (O.P.C.A.)

Dénomination : .....

Adresse : ..... CP : .....

### Conditions générales des prestations de formation

En signant ce bulletin d'inscription, j'accepte les conditions de prestations de formation dont j'ai pris connaissance, telles qu'elles sont définies dans le catalogue formation de la FEHAP. Ces conditions sont aussi disponibles sur simple demande auprès de la Direction de la Formation de la FEHAP ou sur son site Internet : [www.fehap.fr](http://www.fehap.fr)

Le .....

Signature du Directeur et cachet de l'établissement



## CONDITIONS GÉNÉRALES DES PRESTATIONS DE FORMATION - FEHAP

Valables à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015

### INSCRIPTION

L'inscription peut être effectuée par courriel, par fax ou par courrier postal en nous renvoyant le « bulletin d'inscription » dûment rempli et signé.

L'inscription doit être accompagnée du règlement, par chèque ou par virement.

À réception de l'inscription, un « accusé de réception » est envoyé par courriel. Puis, au plus tard 2 semaines avant le démarrage de la formation, le stagiaire reçoit une « convocation » ainsi que les modalités pratiques.

### TARIF DES FORMATIONS « INTER\* »

Pour les formations « INTER », les prix sont indiqués nets et par personne. Ils comprennent l'intervention du formateur, les documents pédagogiques, les frais administratifs, les locaux ainsi que les frais de restauration.

Un tarif dégressif peut être appliqué à partir de 5 participants venant du même établissement pour une même session de formation.

Tout stage ou cycle suivi partiellement est dû dans sa totalité.

### ANNULATION OU REPORT DU FAIT DU CENTRE DE FORMATION

Le centre de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage de formation en « INTR » lorsque les conditions de réalisation du stage ne sont pas réunies. L'annulation ou le report est signifié aux personnes inscrites, ainsi qu'au responsable formation de l'établissement, au plus tard deux semaines avant le début du stage, par téléphone et confirmé par courriel. Le remboursement intégral de la formation est effectué à l'établissement.

Aucune indemnité n'est due au stagiaire du fait de l'annulation ou du report du stage.

### ANNULATION DU FAIT DU STAGIAIRE

Toute annulation a des conséquences préjudiciables du fait des frais qui ont été engagés par le centre de formation.

#### Annulation avant le début de la formation

Toute annulation d'inscription doit impérativement être signifiée par écrit (courriel ou fax).

À défaut, la totalité du coût de la formation est facturée.

Si l'annulation de l'inscription intervient au plus tard 10 jours avant le début de la formation, celle-ci n'entraînera aucune facturation et un remboursement du règlement sera effectué.

Si l'annulation de l'inscription intervient moins de 10 jours avant le début de la formation, 30 % du coût total de la formation seront facturés à l'établissement.

Le remplacement par une autre personne est accepté.

#### Non-participation à la formation sans annulation d'inscription préalable

La totalité du coût de la formation est facturée à l'établissement, sauf en cas d'empêchement majeur et exceptionnel signalé par écrit dans les 24 heures. Dans ce cas, 30 % du coût total de la formation seront facturés à l'établissement.

### FACTURATION

À l'issue de la formation (ou du module pour les formations longues), l'établissement reçoit une « facture acquittée » et « l'attestation de présence ». La facture vaut « convention ».

En cas de facturation à un organisme collecteur, le bulletin d'inscription doit préciser l'adresse de l'OPCA.

### FORMATION EN « INTRA »

Les demandes de formation en « INTRA » donnent lieu à l'élaboration d'une proposition de formation sur-mesure et à un devis personnalisé ajusté selon les caractéristiques du projet de formation.

### RESPONSABILITÉ

Pendant la durée de la formation, les stagiaires sont couverts par la responsabilité civile de leur établissement d'origine.

### LITIGE

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales détaillées ci-dessus.

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Grande Instance de Paris sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.

\* Les formations « INTER » ont lieu à Paris ou en régions. Elles réunissent des participants venant de différents établissements.